



## Brevet Technicien Supérieur Electrotechnique En alternance

### PRÉREQUIS :

- ◆ Avoir un projet confirmé dans le domaine de l'électrotechnique
- ◆ Être titulaire d'un Bac pro électrotechnique ou technologique STI2D
- ◆ Être âgé de 16 à 29 ans révolus (30 ans moins 1 jour)
- ◆ Publics spécifiques : [Contrat d'apprentissage \(travail-emploi.gouv.fr\)](http://contrat.d'apprentissage.travail-emploi.gouv.fr)

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Le BTS électrotechnique forme des spécialistes de l'étude, de la mise en œuvre, de l'utilisation et de la maintenance des équipements électriques. Ces équipements, de plus en plus sophistiqués en raison de l'évolution des technologies de l'informatique et de l'électronique, peuvent faire intervenir des procédés d'hydraulique, de pneumatique, d'optique...

Le technicien supérieur peut exercer son activité dans différents secteurs tels que les équipements et le contrôle industriels, la production et la transformation de l'énergie, les automatismes et la gestion technique du bâtiment... C'est en maintenance et en conseil technique que les emplois se développent le plus rapidement.

### DÉBOUCHÉS :

- ◆ Technicien chargé d'étude : Projeteur
- ◆ Technicien méthodes/industrialisation
- ◆ Technicien de chantier
- ◆ Technicien d'essais
- ◆ Technico-commercial
- ◆ Technicien qualité
- ◆ Technicien de maintenance et d'entretien
- ◆ Gestion d'une PME/PMI

Le technicien supérieur en électrotechnique peut exercer son activité dans de nombreux secteurs (équipements industriels, production et transformation de l'énergie, automatismes, gestion technique du bâtiment, froid, agroalimentaire...)

### CONTENUS DE LA FORMATION :

◆ Culture générale et expression	171 heures
◆ Langue vivante	114 heures
◆ Mathématiques	209 heures
◆ Analyse diagnostic – maintenance	114 heures
◆ Physique appliquée	294,5 heures
◆ Génie électrique	304 heures
◆ Essais de systèmes	85,5 heures
◆ Construction	38 heures

### DURÉE DE LA FORMATION :

#### Parcours en 1 ou 2 ans selon profil

- ◆ En centre : 1 350 heures pour les deux années, soit 675 heures par an
- ◆ En entreprise : 1864 heures
- ◆ En FOAD : mise en œuvre en cas de besoin de continuité pédagogique
- ◆ Accompagnement social individualisé inclus selon problématiques repérées.

### RYTHME DE L'ALTERNANCE :

- ◆ En centre : 2 semaines (standard)
- ◆ En entreprise : 2 semaines (standard)
- ◆ Ou ajusté sur la base d'un calendrier négocié avec l'entreprise d'accueil.



### OBJECTIF GÉNÉRAL :

**Certification**

### FINANCEMENTS ET COFINANCEMENTS POSSIBLES :

Financements : OPCO

Cofinancements : Employeur

**TARIFS** : Prise en charge totale par l'OPCO et l'employeur

### CONTACTS :

CFAPAG

0590 20 26 27

contact@cfapag.net

Coordinateur pédagogique :

JM BASTARAUD

Mise à jour du document : 08/05/2023





**MODALITÉS D'ACCÈS :**

- ◆ Dossier de candidature
- ◆ Étude personnalisée
- ◆ Entretien
- ◆ Positionnement réglementaire ou éligibilité de droit suivant prérequis de diplôme

**DÉLAIS D'ACCÈS :**

- ◆ Accès tout au long de l'année sous réserve de places vacantes et ce, après validation du protocole d'accès (modalité d'accès)

**MÉTHODES MOBILISÉES :**

- ◆ Pédagogie de l'alternance
- ◆ Accompagnement individuel et collectif
- ◆ Mise en situation professionnelle sur plateau technique en individuel, en sous-groupes et restitution
- ◆ Mise en situation professionnelle en entreprise
- ◆ Articulation des activités en centre et en entreprise sur la base du livret de suivi de l'apprenti
- ◆ Entretiens périodiques et bilans d'étapes.

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :**

- ◆ En alternance : centre de formation / entreprise
- ◆ En présentiel ou en FOAD si nécessaire
- ◆ Répartition des activités entre l'entreprise et l'organisme de formation négociée et formalisée dans le livret de l'apprenti
- ◆ Mise en œuvre du soutien pédagogique en cas de besoin
- ◆ Mobilité interentreprises possible pour couvrir le référentiel de la formation si besoin (convention tripartite)

**MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION :**

En centre et en entreprise : évaluation formative tout au long du parcours  
Certification BTS selon le règlement d'examen : CCF et épreuves ponctuelles

Le diplôme visé est le Brevet Technicien Supérieur Electrotechnique

**Possibilité de valider un ou des Blocs de compétences**

**ACCESSIBILITÉS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :**

Un référent handicap qualifié analysera votre situation et organisera avec vous votre parcours.  
Contacter nous par e-mail : [contact@cfapag.net](mailto:contact@cfapag.net).

**Nature du handicap :** Tout handicap ne présentant aucune contrindication pour le métier selon les préconisations des référents officiels.

**LIEU PRINCIPAL DE RÉALISATION :**

Lycée Polyvalent « Charles Coeffin » 97122 BAIE-MAHAULT  
Mail : [ce.9711032v@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.9711032v@ac-guadeloupe.fr)  
Tél : 05 90 38 94 00

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :**

<https://tinyurl.com/bdddjs3t>



**INDICATEURS DE RÉSULTATS (Année précédente) :**

Taux de satisfaction	80 %
Taux de Réussite	56 %
Taux d'abandon	8 %
Taux d'insertion	80 %
Taux de poursuite d'études	6 %

